



Projet de centrale thermique de relève à Inukjuak

Programme de surveillance environnementale

Direction Environnement – Expertises et projets majeurs

16 mai 2023

Table des matières

1	Engagements pris en lien avec les activités de construction	1
2	Engagements pris en lien avec les activités d'exploitation	4
3	Engagements pris en lien avec les activités de construction et d'exploitation	5

1 Engagements pris en lien avec les activités de construction

Engagement	Modalités de mise en application de l'engagement	Responsable
Respect des clauses environnementales normalisées 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11.1, 11.2, 15, 16, 17, 19.2, 20, 21.1, 21.2, 21.4, 22, 23, 24, 26	Intégration des clauses environnementales normalisées dans le contrat avec l'entrepreneur. Ces clauses font partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Mettre en place des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des sédiments pour l'aire des travaux en collaboration avec l'entrepreneur	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Réaménagement des superficies temporairement touchées. Adopter la technique de végétalisation la plus appropriée au milieu touché (ensemencement avec un mélange adapté au milieu, etc.)	Intégration de cet engagement via les clauses environnementales normalisées dans le contrat avec l'entrepreneur. Ces clauses font partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Éviter de réaliser les travaux pendant la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du 25 mai au 15 août. Dans l'éventualité où cette période ne pourrait être respectée, faire faire une recherche de nids par un professionnel après le 15 juillet	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Informar le conseil municipal du calendrier des travaux ainsi que du nombre de travailleurs attendus dans la communauté	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseiller Relations autochtones
Établir, en collaboration avec le conseil municipal, un plan de transport pour les équipements et les matériaux	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseiller Relations autochtones

Engagement	Modalités de mise en application de l'engagement	Responsable
Mettre en place une signalisation routière appropriée pour augmenter la sécurité des usagers	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
S'assurer que la signalisation est adéquate et que les véhicules sont bien visibles	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Si nécessaire, utiliser les services de signaleurs ou d'une escorte de sécurité lors du déplacement des camions ou de chargements hors norme	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Mettre en place des mesures (transport, information, horaires de travail, fréquence, etc.) pour faciliter l'accès des travailleurs du territoire aux possibilités d'emplois et d'affaires créées par le projet et pour favoriser leur rétention	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action afin de favoriser l'embauche et la formation d'employés locaux	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseiller Relations autochtones
Prévoir des incitatifs à l'embauche autochtone dans les appels d'offres destinés aux sous-traitants	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseiller Relations autochtones

Engagement	Modalités de mise en application de l'engagement	Responsable
Privilégier l'embauche de fournisseurs de biens et services locaux	Intégration de cet engagement via une clause environnementale complémentaire dans le contrat avec l'entrepreneur. Cette clause fait partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseiller Relations autochtones
Assurer l'entretien et le nettoyage des chemins publics empruntés par les véhicules lourds et utiliser des abat-poussière certifiés au besoin	Intégration de cet engagement via les clauses environnementales normalisées dans le contrat avec l'entrepreneur. Ces clauses font partie du plan de surveillance dont la responsabilité relève du Surveillant environnemental.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Sensibiliser les travailleurs venant de l'extérieur de la communauté aux enjeux de leur présence, leur fournir un code de bonne conduite et s'assurer qu'ils en prennent connaissance	L'entrepreneur sélectionné a élaboré un programme de sensibilisation, en partenariat avec la communauté d'Inukjuak. Ce programme fait partie de l'accueil au chantier des travailleurs.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
S'assurer que les entrepreneurs externes prennent connaissance du code de bonne conduite	Le code de conduite, issu du programme de sensibilisation, fait partie de l'accueil au chantier des travailleurs.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec
Bilan des démarches réalisées par le promoteur et ses entrepreneurs pour maximiser les retombées économiques locales et régionales	Un (1) an suivant le début des travaux de construction, HQ devra présenter à l'Administrateur provincial, pour information, un bilan des démarches réalisées par le promoteur et ses entrepreneurs pour maximiser les retombées économiques locales et régionales. Ces mesures devront, autant que possible, être quantifiées en fournissant des détails pertinents notamment sur les initiatives de formation de la main-d'œuvre locale, ainsi que les détails des embauches (nombre et provenance).	Responsable chantier

2 Engagements pris en lien avec les activités d'exploitation

Engagement	Modalités de mise en application de l'engagement	Responsable
Mettre en place un plan de surveillance des émissions de GES	Toutes les activités de construction seront documentées mensuellement de manière à caractériser le nombre de kilomètres parcourus pour les équipements mobiles et les heures d'utilisation pour les équipements fixes. Les registres mensuels seront utilisés pour faire le bilan des émissions de GES pour l'ensemble de la construction de la centrale thermique de relève. Le bilan des émissions de GES en phase construction sera réalisé annuellement en fonction du nombre d'heure de fonctionnement de la centrale thermique.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseillère en performance environnementale
S'engager à appliquer et à respecter les « Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel »	Étant donné les distances entre le chantier et les zones habitées, les lignes directrices seront respectées en tout temps.	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Chargé de projet Environnement
S'engager à appliquer et à respecter la note d'instructions 98-01 « Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent	Engagement pris dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle (22 LQE). Le processus de gestion des plaintes a été transmis au MELCCFP dans le cadre de cette demande.	Chargé de projet Environnement
Élaborer et mettre en place un programme de suivi du climat sonore	Le programme de suivi du climat sonore, couvrant la première année suivant la mise en exploitation, comprendra la description de la méthode de mesure acoustique et proposera des mesures correctives en cas de dépassement.	Ingénieur Expertise en environnement et Chargé de projet Environnement

3 Engagements pris en lien avec les activités de construction et d'exploitation

Engagement	Modalités de mise en application de l'engagement	Responsable
Fournir des informations supplémentaires détaillées concernant la gestion des matières résiduelles dangereuses	Ces informations incluent une description plus détaillée des conditions d'entreposage des matières résiduelles dangereuses, l'identification des lieux de dispositions des matières, ainsi que des ententes écrites assurant l'acceptation des matières en ces lieux	Surveillant environnemental d'Hydro-Québec et Conseillère soutien environnemental
Fournir un plan de mesures d'urgence final		Conseillère soutien environnemental
Fournir un rapport de surveillance environnementale	Il sera déposé aux trois (3) ans à l'Administrateur provincial (la sous-ministre Marie-Josée Lizotte, Administratrice provinciale de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois), pour information, et ce, suivant le dépôt d'un premier rapport requis dès la fin de la première année de la phase de construction. Ce rapport devra faire état de l'avancement des travaux, des problèmes rencontrés dans le cadre des opérations régulières du projet, des solutions mises en place, ainsi que présenter un bilan de l'utilisation réelle de la centrale de relève.	Surveillant environnemental